



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 28 septembre 2018 à 20 heures 30 minutes
Place de l'Hôtel de Ville

Présents :

Mme ABEL Françoise, Mme BAROTTE Mauricette, Mme BELLAMY Valérie, M. BOULANGER Patrick, M. DEMANGE Michel, M. DESMOUGINS Philippe, M. GERMAIN Philippe, Mme GILLET Laurence, Mme GRIFFAULT Henriette, M. LE ROUX Yves, Mme MILLOTTE Nathalie, M. NICHINI Christian, M. PETIN Eric, Mme RENAUX Sandrine, M. SENGLER Gilles, M. TISSERAND Jean-Charles

Procuration(s) :

Mme CALVINHO Augusta donne pouvoir à Mme BELLAMY Valérie, Mme CLAUDEL Josette donne pouvoir à M. NICHINI Christian, Mme FAIVRE Danièle donne pouvoir à M. DEMANGE Michel, M. GUYON Bernard donne pouvoir à M. BOULANGER Patrick, Mme HERTELER Françoise donne pouvoir à Mme GILLET Laurence, M. THIOLIERE Frédéric donne pouvoir à M. TISSERAND Jean-Charles, Mme THIRIAT Christiane donne pouvoir à M. GERMAIN Philippe, M. VALENTIN Didier donne pouvoir à M. LE ROUX Yves

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme CALVINHO Augusta, Mme CLAUDEL Josette, Mme FAIVRE Danièle, Mme FERREIRA Déolinda, M. GUYON Bernard, Mme HERTELER Françoise, Mme LAURENT Catherine, M. REMY Michel, M. THIOLIERE Frédéric, Mme THIRIAT Christiane, M. VALENTIN Didier

Secrétaire de séance : Mme RENAUX Sandrine

Président de séance : M. DEMANGE Michel

2018-065 - FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 01

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 01 au Budget PRINCIPAL, telle que présentée en Conseil Municipal.

2018-066 - FINANCES LOCALES - BUDGET EAU - DECISION MODIFICATIVE N° 01

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 01 au Budget EAU, telle que présentée en Conseil Municipal.

2018-067 - FINANCES LOCALES - BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 01

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 01 au Budget ASSAINISSEMENT, telle que présentée en Conseil Municipal.

2018-068 - FINANCES LOCALES - SUBVENTION RENOVATION FAÇADES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SE PRONONCE POUR les demandes qui répondent aux critères d'attribution retenus.

2018-069 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITION TROTTOIR - RUE EMILE DESJARDIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE l'acquisition de la partie trottoir de la parcelle cadastrée section AB 35 située 40 rue Emile Desjardin pour un montant de 15 € le m² (valeur vénale des domaines), soit 795 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif s'y rapportant,

DIT que les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

2018-070 - DOMAINE ET PATRIMOINE - DROIT DE DELAISSEMENT - RENONCEMENT A L'EMPLACEMENT RESERVE N° 10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de renoncer à l'emplacement réservé n° 10,

PREND ACTE que le droit de préemption est purgé par son renoncement et son refus d'acquiescer, en sa qualité de bénéficiaire de l'emplacement réservé.

2018-071 - SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - TRAVAUX PLURIANNUELS ISSUS DU DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE les travaux pluriannuels prévisionnels issus du diagnostic à compter de 2019,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Conseil Départemental des Vosges et à signer tous les actes relatifs aux demandes de subvention.

2018-072 - SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - DECLARATION DE CAPTAGE SOURCE N° 08

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DEMANDE la réalisation d'analyses d'eau réglementaires pour la source n° 08 alimentant la commune en eau potable,

AUTORISE M. le Maire à choisir un bureau d'étude pour la réalisation du rapport hydrogéologique préalable à la notice d'incidence, après réception des résultats des analyses,

DEMANDE l'avis d'un hydrogéologue agréé, dès la réalisation du rapport hydrogéologique et de la notice d'incidence,

AUTORISE M. le Maire à solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

2018-073 - SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications au Règlement du Service Public de Distribution d'eau potable, telles qu'elles ont été présentées en Conseil Municipal.

2018-074 - ENSEIGNEMENT - PROJET EDUCATIF ALSH 2018-2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet éducatif de la commune pour la période du 01 septembre 2018 au 31 août 2021 en remplacement de celui approuvé par la délibération 2016-055.

2018-075 - ENSEIGNEMENT - RASED - CONVENTION RELATIVE AU PARTAGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à venir pour le partage des frais de fonctionnement du RASED avec la commune d'Eloyes,

DIT que cette convention sera actualisée chaque début d'année en fonction du nombre d'élèves de la commune à la rentrée scolaire de l'année précédente et des frais réels engagés au cours de l'année civile passée.

2018-076 - RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la création d'un emploi permanent de chargé de communication de programmation et d'animation à temps complet, à raison de 35/35^{èmes} au grade d'adjoint d'animation du cadre des emplois des adjoints d'animation relevant de la catégorie C,

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence à compter du 1^{er} octobre 2018,

INDIQUE que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné,

PRECISE qu'en cas d'absence temporaire de l'agent occupant l'emploi permanent, un non-titulaire pourra être recruté dans le cadre de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 susvisée. Dans ce cas, la rémunération est fixée sur le 1^{er} échelon de la catégorie du grade d'appartenance de l'agent remplacé,

PRECISE que cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 susvisée.

2018-077 - ADHESION AU SERVICE "REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES" (RGPD) DU CDG 54 ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Centre de Gestion de la Meurthe et Moselle (CDG 54),

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,

DESIGNE le Délégué à la Protection des Données du CDG 54, comme étant le Délégué à la Protection des Données de la commune de St Etienne lès Remiremont.

2018-078 - INTERCOMMUNALITE - SMIC - NOUVELLES ADHESIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SE PRONONCE POUR l'adhésion de la commune de VAUDONCOURT et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

2018-079 - INTERCOMMUNALITE - SDEV - RAPPORT 2017

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités pour l'année 2017 accompagné de l'organigramme du Syndicat et du tableau de financement des travaux d'électrification, de génie civile du réseau de communications électronique et d'éclairage public.

Ces documents peuvent être consultés en Mairie, à l'Administration Générale et sont également disponibles en ligne sur le site du Syndicat : www.smdev88.fr

2018-080 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** des Décisions prises.

2018-081 - FINANCES LOCALES - TARIF REPAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE le tarif du repas adulte à 15 € à compter de l'édition du Téléthon 2018,

DIT que ce nouveau tarif sera inclus dans les tarifs communaux.



Le Maire


Michel DEMANGE